



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Non à la fermeture du lycée du Velet à Étang-sur-Arroux

Question écrite n° 872

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble interroge Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur le projet de fermeture du lycée du Velet. En Saône-et-Loire, le lycée forestier d'Étang-sur-Arroux est en effet menacé de fermeture dès la prochaine rentrée 2025. Aujourd'hui, élèves, familles, professeurs, élus locaux et les villageois eux-mêmes sont dans la tourmente d'un transfert et l'incertitude. Le choix de fermer le lycée aggraverait les perspectives de formation de la jeunesse autunoise attachée à réussir un cursus diplômant dans un environnement « en pleine nature », cohérent avec leur futur cadre d'intervention en forêt. Dans un contexte de fracture territoriale croissante et face à une décision qui apparaît brutale, sans concertation, l'incompréhension est totale dans un lycée agricole dont la qualité de l'enseignement a d'ailleurs été saluée par le Président de la République. Avec les élus locaux dont le maire de la commune, M. le député interroge Mme la ministre sur le sens d'un tel transfert d'activité, notamment dans un possible établissement autunois qui nécessitera d'importants travaux d'aménagement qui paradoxalement ont été négligés jusqu'à présent à Étang-sur-Arroux. Ils s'étonnent du signal envoyé à la ruralité si Mme la ministre décidait définitivement avec ses services de fermer un lycée agricole dans un bourg de 1 700 habitants. Aussi, il aimerait connaître sa position dans ce dossier alors qu'il est plus que jamais nécessaire de ne pas compromettre le soutien à la ruralité et d'afficher le volontarisme de l'État aux côtés des territoires.

Texte de la réponse

La situation de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de Velet, situé sur la commune d'Étang-sur-Arroux, est un sujet sur lequel l'État et le conseil régional ont vocation à agir conjointement, chacun ayant un domaine de compétence en la matière. Il est nécessaire que les deux formations existantes au sein du territoire concerné, le baccalauréat professionnel « travaux forestiers » et le baccalauréat professionnel « gestion des milieux naturels et de la faune », soient consolidées à un endroit adapté au marché local de l'emploi et attractif pour les élèves. Il a ainsi été convenu avec le conseil régional d'examiner, conjointement, différentes options, dans un dialogue avec les personnels de l'établissement et les élus locaux. C'est tout le sens du mandat qui a été donné à la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. L'option qui consisterait à repositionner les deux formations sur le lycée professionnel public d'Autun fait l'objet d'un travail conjoint des services de l'État et du conseil régional pour en examiner la faisabilité. Une expertise fine doit permettre de vérifier, entre autres, si cette option permet un accueil de qualité des élèves et des conditions d'enseignement adaptées, y compris sur les matières professionnelles qui requièrent notamment des équipements et des locaux spécifiques. La qualité du lien au territoire que génèrent ces formations et, plus généralement, l'action de l'EPLEFPA mérite également d'être prise en compte. L'option d'un maintien sur le site actuel est gardée ouverte. Elle fait également l'objet d'un examen approfondi, selon les mêmes critères. Pour conduire l'expertise nécessaire en associant l'ensemble des personnels, une méthode précise a été posée avec eux lors d'une réunion sur site le 21 juin 2024. En particulier, des ateliers de travail avec les personnels se sont tenus le 25 septembre et le 4 octobre 2024. En complément, le 12 septembre 2024, une délégation représentative des personnels a visité le site Leclerc à Autun et, le 4 octobre 2024, une visite des

ateliers techniques sur le site de Velet a permis de mieux comprendre les expressions des personnels, mais aussi d'identifier des solutions d'optimisation logistique pour un gain de place quelle que soit la décision finale. Le conseil régional a été associé et consulté à chacune des étapes du processus. Le produit de ces travaux d'expertise collective a été partagé lors d'une réunion avec l'ensemble des personnels le 4 novembre 2024. C'est sur cette base qu'une décision pourra être prise, conjointement par l'État et le conseil régional, dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 872

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5379

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2024](#), page 6248